



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 12.10.2022

Numéro de publication: BH07-0000003380

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007
Lausanne

Décision en article 97 ORC, FONDATION URGENCES SANTE

Organisation concernée:

FONDATION URGENCES SANTE
CHE-109.110.316
Rue Dr-César-Roux 31
1005 Lausanne

Contexte:

Par décision du **5 octobre 2022**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a désigné un commissaire à la **FONDATION URGENCES SANTE** en la personne de Monsieur Denis Froidevaux. Cette décision est entrée en vigueur immédiatement nonobstant recours.

Décision:

Désignation de M. Denis Froidevaux en tant que commissaire du 5 octobre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne